

DÉLIBÉRATION

N° BS-2018-21

OBJET: Convention Orange- Implantation d'équipements techniques sur le château d'eau lieu-dit Gaubère à Le Houga

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 5
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Date de convocation : 30/07/2018
Date d'affichage : 30/07/2018
Votes contre : 0
Votes pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le huit août,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Claude VETTOR**

Membres présents : France DUCOS (a reçu procuration de Marie-Ange PASSARIEU), Michel DAYMAN (a reçu procuration de Patricia FEUILLET-GALABERT), Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT (a donné procuration à Michel DAYMAN), Marie-Ange PASSARIEU (a donné procuration à France DUCOS).

Madame la Présidente rappelle au Bureau Syndical que la Société ORANGE avait conclu en 2008 une convention avec la Commune de Le Houga pour l'implantation, la mise en service, et l'exploitation d'équipements techniques sur le château d'eau lieu-dit Gaubère à Le Houga. Suite aux transferts des compétences eau et assainissement de la Commune de Le Houga au SETA, il convient de signer une nouvelle convention.

Mme la Présidente donne lecture du projet de convention qui précise les nouvelles conditions de mise à disposition des emplacements à ORANGE sur cet ouvrage.

Où les éléments exposés, et après en avoir débattu, le Bureau Syndical autorise Madame la Présidente à signer ladite convention, dont le projet est annexé à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

